



En effet, l'organisme public de sécurité sociale au Cameroun, va désormais prendre en charge 50% des frais médicaux de ses pensionnés.

Ainsi, apprend-on, au cours des prochaines semaines, le directeur général de cet organisme public, Alain Olivier Noël Mekulu Mvondo Akam , signera des conventions de partenariat avec des hôpitaux et autres centres hospitaliers, pour implémenter cette mesure.

«Il y a non seulement les pensionnés, mais également les bénéficiaires des allocations de vieillesse et les crédits rentiers, c'est-à-dire ceux-là qui bénéficient des crédits pour des accidents liés au travail.», précise-t-on à la CNPS.